



Connaissez-vous l'ANCCLI ?

Le Code de l'environnement permet aux commissions locales d'information de « constituer entre elles une fédération chargée de les représenter auprès des autorités nationales et européennes, et d'apporter une assistance aux commissions pour les questions d'intérêt commun ». Cette disposition a été introduite par la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire de 2006 (loi TSN). Sans attendre cette loi, les CLI avaient constitué dès 2000 l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information. L'ANCCLI est actuellement présidée par Jean-Claude Delalonde.



Jean-Claude Delalonde, membre de la CLI de Gravelines (Nord), préside actuellement l'ANCCLI

Les objectifs de l'ANCCLI

- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en commun d'informations entre les CLI.
- Représenter l'ensemble des CLI aux niveaux national et international sur tous les sujets qui peuvent les concerner (transparence, déchets, vieillissement des centrales, transport des matières radioactives, surveillance de l'environnement, démantèlement...).
- Faire procéder à des études et expertises sur tout sujet lié à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire.
- Offrir un soutien logistique aux CLI.
- Organiser différentes démarches pédagogiques à l'intention des CLI (visites, expositions...).
- Assurer des relations avec les instances nationales - ministères, Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN), Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), ainsi que les organismes européens.

Un fonctionnement démocratique

Chaque CLI adhérente est représentée à l'ANCCLI par quatre représentants, soit un par collège (élus, associations, syndicats et personnes qualifiées). Ces représentants participent à l'assemblée générale et aux travaux de groupes permanents. L'ANCCLI est administrée par un conseil d'administration composé de trente-deux membres élus au sein des membres de l'assemblée générale de l'ANCCLI et répartis en quatre collèges à parts égales. Cette règle de parité s'applique également au bureau de neuf membres, élus par le conseil d'administration.

Les groupes permanents

L'ANCCLI travaille dans le cadre de quatre groupes permanents thématiques correspondant aux principaux points de vigilance des CLI, avec le concours d'un comité scientifique :

- Sûreté
- Déchets
- Post-accident
- Démantèlement

Dossier

Le comité scientifique

L'ANCCLI a mis en place un comité scientifique composé d'experts bénévoles et indépendants, principalement des universitaires. Ce comité scientifique apporte un soutien technique à l'ANCCLI et aux CLI. Il a à son actif plusieurs publications : *Les Plans Particuliers d'Interventions en situation d'urgence nucléaire* ; *Le tritium – actualités d'aujourd'hui et de demain* ; *La qualité radiologique de l'environnement*.

Les Livres blancs



Le dernier Livre blanc porte sur le démantèlement des installations nucléaires

Les résultats des travaux de l'ANCCLI, de ses groupes permanents et du comité scientifique sont rendus publics dans le cadre de Livres blancs adressés aux autorités :

- *Le démantèlement et les conditions d'une participation influente des CLI et de l'ANCCLI* (2017)
- *Les enjeux de la réversibilité et de la récupérabilité liés au projet de stockage profond Cigéo* (2017)
- *Nucléaire et territoire, quels rôles des CLI et quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle ?* (2017)
- *Déchets radioactifs : éléments de débat sur le projet Cigéo* (2013)
- *La gouvernance de la gestion des matières et déchets radioactifs* (2006)
- *La gouvernance locale des activités nucléaires* (2005)

L'ANCCLI a engagé une réflexion pour la publication d'un Livre blanc consacré aux piscines de combustibles usagés.

Une étude confiée à l'ACRO* a également été publiée en 2017 par l'ANCCLI sur le thème : *Plans d'urgence nucléaires en France, forces et faiblesses*.

Toutes ces publications sont consultables sur anccli.org et cli-cadarache.org

*Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, créée à la suite de Tchernobyl

Les prises de position de l'ANCCLI

L'ANCCLI est présente dans tous les débats qui concernent le nucléaire, et elle est consultée par les autorités sur les grands textes relatifs à ce domaine. Elle a notamment pris position sur les sujets suivants :

- **Sûreté nucléaire** : l'ANCCLI dénonce un système de gouvernance qui se dégrade (janvier 2017)
- **Sûreté nucléaire** : quel est le prix à payer (avril 2016)
- **Sûreté nucléaire** : l'ANCCLI réclame une révision en profondeur des périmètres des Plans particuliers d'Intervention des installations nucléaires (novembre 2014)
- Carte des périmètres PPI préconisés par l'ANCCLI (novembre 2014)
- L'information des Français vis-à-vis du nucléaire Communiqué : Pour 66% des Français le nucléaire reste un sujet tabou (juillet 2014)
- Trois questions aux Français sur leur perception du nucléaire Résultats du Sondage IFOP pour l'ANCCLI (juillet 2014)

Tous les avis sont consultables sur anccli.org

L'action internationale de l'ANCCLI

L'ANCCLI est présente au niveau européen et a été à l'origine, en lien avec la Commission européenne, d'une démarche d'information et de concertation s'appuyant sur la Convention d'Aarhus et baptisée ACN (Aarhus Convention & Nuclear). Cette démarche a conduit à la création, en 2015, de NTW (Nuclear Transparency Watch), une représentation européenne de la société civile sur les questions nucléaires.

Un financement public

Comme les CLI, l'ANCCLI est financée essentiellement sur des fonds publics, ce qui assure son indépendance vis-à-vis des exploitants. Ce financement est actuellement apporté par l'ASN et les CLI. Il est signalé que, pour les CLI sous statut associatif, la Loi TSN de 2006 a prévu un financement par la taxe sur les Installations Nucléaires de Base, perçue par l'État auprès des exploitants, mais ce financement n'a toujours pas été mis en place. Le produit annuel de cette taxe s'élève à environ 650 millions. 1 % seulement de cette somme permettrait de donner à l'ANCCLI et à l'ensemble des CLI, actuellement sous-financées – un million d'euros alloué pour l'ANCCLI et l'ensemble des CLI – les moyens suffisants pour l'exercice de toutes leurs missions.

Pour en savoir plus : anccli.org

L'ANCCLI, partenaire de l'ASN et de l'IRSN



L'ANCCLI entretient des relations privilégiées avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), autorité indépendante du gouvernement chargée en France de contrôler toutes les activités nucléaires.

Le point d'orgue est la Conférence annuelle des CLI, ouverte à tous les membres des CLI et aux autres acteurs du nucléaire : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), ministère, exploitants nucléaires, etc.

Un partenariat a également été mis en place avec l'IRSN, organisme public d'expertise et appui technique de l'ASN. Des dialogues techniques ont ainsi été engagés pour informer largement les membres des CLI, nourrir leurs questionnements et favoriser leur montée en compétence sur différents sujets : les anomalies de la cuve EPR, les transports de substances radioactives, la gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (projet Cigéo), etc.